

Marigny le 20 mai 2003

Monsieur le Ministre,

Le camp de Marigny a été le théâtre d'une rave-party autorisée par votre Ministère. C'est le troisième rassemblement important subi par ce terrain depuis une dizaine d'années. Faut-il rappeler que ce site est classé ZNIEFF type I et désigné par la directive 79-409 comme Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux ? Il est également proposé au réseau Natura 2000.

Ce classement est justifié par l'existence de pelouses sèches devenues rares dans la région et la présence de plusieurs espèces d'oiseaux à très haute valeur patrimoniale nationale et internationale.

Ce site requiert donc une stratégie de protection adaptée aux enjeux de conservation des espèces animales et végétales qui y trouvent refuge. Or, vous comprendrez aisément que l'organisation d'une manifestation rassemblant plus de 40 000 personnes ne peut avoir qu'un impact très négatif d'autant plus préjudiciable qu'elle se tient en pleine période de floraison et de reproduction.

Par les conséquences graves qu'il fait courir sur la préservation d'espèces menacées, le déroulement de ce festival à Marigny, ou sur tout autre site classé, est en complet désaccord avec nos lois nationales et nos engagements internationaux en matière de protection de la nature. Il engage la responsabilité de l'Etat quant aux impératifs de conservation pour les espèces et les habitats identifiés d'intérêt communautaire.

Monsieur le Ministre, nous ne pouvons plus accepter que la politique environnementale de notre pays passe une nouvelle fois au dernier plan au moment même où la France va adosser une Charte de l'environnement à sa constitution.

Le Conservatoire du Patrimoine naturel de Champagne Ardenne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne Ardenne vous demandent instamment de ne plus autoriser de tels rassemblements dans l'enceinte du camp de Marigny, ou de tout autre site à haute valeur patrimoniale.

Nous demandons également que tout soit mis en œuvre pour finaliser rapidement le classement du site de Marigny en zone Natura 2000.

Nous comprenons que les soucis légitimes de sécurité rendent votre tâche difficile et nous proposons qu'une réflexion soit menée entre l'Etat, les raveurs et les associations de protection de la nature pour trouver une solution qui satisfasse à la fois les préoccupations des pouvoirs publics, les demandes des jeunes et les impératifs de protection de notre environnement.

Roger Gony
Président du Conservatoire du Patrimoine
Naturel de Champagne Ardenne

Francis Desjardins
Président de la Ligue pour la Protection des
Oiseaux de Champagne Ardenne